

ÉTUDIANT TEMPS PLEIN

MONTANTS 2019-2020

DROITS D'INSCRIPTION 20,00 \$ /SESSION

DROITS AFFÉRENTS AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT

Carte d'identité0,00
 Guide étudiant3,50
 Accueil.....1,25
 Activités spéciales de programmes3,50
 Information scolaire et professionnelle2,50
 Aide à la réussite7,50
 Photocopies obligatoires (plan de cours, évaluations)6,75

TOTAL..... 25,00 \$ /SESSION

AUTRES DROITS

Bibliothèque – Audiovisuel3,00
 Aide à l'emploi 1,50
 Santé et psychologie22,00
 Aide financière 1,55
 Activités sportives.....24,55
 Activités culturelles.....21,75
 Activités environnement 1,75
 Activités politiques et économiques0,90
 Projets spéciaux3,50
 Technologies de l'information7,35
 Activités d'intégration2,65

TOTAL..... 90,50 \$ /SESSION

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS 18,00 \$ /SESSION

GRAND TOTAL153,50 \$ /SESSION

N.B. : L'étudiant doit obligatoirement payer son inscription à chaque session, soit 153,50 \$ pour la session d'automne et 153,50 \$ pour la session d'hiver.

Le Cégep se réserve le droit de modifier la tarification des droits exigibles d'une session à l'autre à l'intérieur d'une même année scolaire.

Certains frais administratifs sous le principe « d'utilisateur payeur » peuvent également être demandés aux étudiants.

Un montant supplémentaire de 7,50 \$ sera perçu lors de l'inscription, à titre de contribution à la Fondation. L'étudiant peut demander un remboursement. Il dispose d'une période de cinq (5) jours ouvrables à partir du début de la session pour se faire rembourser s'il ne désire pas contribuer à la Fondation.

ÉTUDIANT TEMPS PARTIEL

À déboursier lors de l'inscription..... 153,50 \$

Le montant de 153,50 \$ sert d'acompte au coût total. La différence sera facturée ou créditée au 20 septembre pour la session d'Automne et au 15 février pour la session d'Hiver conformément au Règlement relatif aux droits d'admission, aux droits de scolarité, aux droits d'inscription et aux droits afférents aux services d'enseignement.